



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 84871

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les conséquences de la loi sur la réforme territoriale. La réforme de la cartographie des régions va avoir un impact sur les services régionaux notamment de la fonction publique d'État ; sauf à garder des doublons, elle risque d'entraîner des mobilités forcées de fonctionnaires et aussi d'éloigner le service public des usagers. La constitution de 13 grandes régions et la loi NOTRe permettront-elles de maintenir les emplois dans les collectivités suite aux fusions pour garantir le maintien d'une qualité de service public de proximité ? Il se demande si elles permettront d'éviter la mobilité forcée des agents comme par exemple ceux de la DRJSCS.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84871

Rubrique : État

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5334

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)